



# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 13 JUIN 2023**

**Délibération n°CP-13/06/23-2**

**Objet : Renouvellement de l'adhésion de la commune d'Aubry du Hainaut à l'observatoire fiscal intercommunal de Valenciennes Métropole**

**Nombre de membres :**

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 06 Juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : **Raymond ZINGRAFF, Maire**

**Etaient présents :** Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSSELIN, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Adeline COCHETEUX, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

**Etaient représentés :** Julie LAI donne procuration à Adeline COCHETEUX, Régis GOFFART donne procuration à Maria PACE jusqu'à son arrivée

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 07/12/2021-9, le Conseil Municipal a décidé de renouveler son adhésion au service de l'observatoire fiscal intercommunal de Valenciennes Métropole.

Les missions de l'observatoire fiscal intercommunal ont été établies autour de 3 axes :

- Information : veille juridique et fiscale
- Diagnostic de base : état des lieux, analyse/constats/simulation personnalisés de la commune
- Optimisation et suivi personnalisés de la commune

L'observatoire fiscal intercommunal doit permettre une meilleure appréhension des données fiscales, un accompagnement dans la mise en œuvre d'un suivi dynamique de ces bases et de faciliter les relations avec les services fiscaux.

La convention arrive à échéance le 31 décembre 2023. Il y a donc lieu de procéder à son renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de trois ans.

La commune d'Aubry du Hainaut versera une contribution annuelle de 1 000 euros à l'agglomération de Valenciennes Métropole.

Au terme de ces trois années, et dans l'optique de répondre aux attentes des communes adhérentes, l'observatoire fiscal intercommunal s'est engagé sur les axes suivants :

- Développement des relations avec la direction régionale des finances publiques, aboutissant à un projet de convention de partenariat
- Information sur les nouvelles fiscales avec la rédaction de newsletters et à la présentation des projets de loi de finances
- Formation sur le progiciel Fiscalis de Finindex
- Préparation de la CCID
- Composition des bases et recherche des anomalies

Sur ces bases, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le renouvellement au service commun Observatoire fiscal intercommunal pour une durée de 3 ans allant jusqu'au 31/12/2026,
- Approuve la convention cadre régissant le fonctionnement du service commun entre Valenciennes Métropole et la commune d'Aubry du Hainaut, d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

**Signatures :**

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Signée le 14 juin 2023

Transmis en Préfecture le 15 juin 2023

Publié sur le Site le 15 juin 2023